

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 25 MARS 2025**

Nombre de Conseillers : 12
Présents : 10
Quorum atteint (7)
Pouvoirs : 2
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 19 mars 2025

Étaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Annie LAURENTIN, Joël NERBUSSON, M. Adrien MILLET, Sabrina LAURENTIN, M. Christian PRUNIER et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ ADAMO Fabrice a donné pouvoir à POTET Christophe
- ✓ NIKSARLIAN Alexandre a donné pouvoir à LAURANTIN Jean-Claude

Annie LAURENTIN a été nommée secrétaire de séance.

=====

**RESSOURCES HUMAINES
Dispositif Argent de Poche 2025**

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune a décidé de renouveler le dispositif « Argent de poche » pour l'année 2025, en partenariat avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres (PPETSPP).

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 14 à 17 ans (inclus) de travailler en demi-journée de 3 heures ou journée de 6h, dont 30 minutes de pause par demi-journée, pour 30 jours maximum par an, au sein des services municipaux. Les jeunes sont encadrés par les agents communaux des services concernés. Chaque demi-journée est gratifiée de 15€ par jeune, sans charge salariale ou patronale pour la collectivité.

Les jeunes de 18 à 25 ans (inclus) ne sont pas exclus mais leur entrée dans un chantier sera soumise obligatoirement à une prescription de la Mission Locale s'assurant, en amont, que le jeune est sans activité ou en difficulté.

Le déroulement des activités se fait exclusivement pendant les périodes de congés scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le dispositif « Argent de Poche » pour l'année 2025 ;
- De signer l'agrément 2025 « chantiers à caractère éducatif dit dispositif Argent de Poche » auprès de la DDETSPP
- De prévoir les crédits suffisants au budget principal.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 26 mars 2025
Et ont signé Le Maire et le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Annie LAURENTIN



Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN




AR-Préfecture

079-217900166-20250326-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-03-2025
Publication le : 26-03-2025